

**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE CONCERNANT L'UTILISATION DES
MATIÈRES, ÉQUIPEMENT, INSTALLATIONS ET RENSEIGNEMENTS
NUCLÉAIRES TRANSFÉRÉS ENTRE LE CANADA ET LA SUÈDE**

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède,

RECONNAISSANT que le Canada et la Suède sont tous deux des États non dotés d'armes nucléaires Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

RECONNAISSANT que le Canada et la Suède, en vertu du Traité susmentionné, se sont engagés à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires et que les deux gouvernements ont conclu des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique prévoyant l'application de garanties dans leurs pays respectifs dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

Sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE I

1. La coopération prévue par le présent Accord s'applique à l'utilisation civile de l'énergie atomique et s'étend aux domaines suivants:

- a) La communication de renseignements, y compris de ceux qui ont trait:
 - (i) à la recherche ainsi qu'à la création ou au perfectionnement;
 - (ii) à l'hygiène et à la sécurité du travail;
 - (iii) aux équipements et aux installations (y compris la communication d'études, de dessins et de devis descriptifs); et
 - (iv) à l'utilisation des équipements, des installations, des matières, des matières brutes, des matières nucléaires spéciales et des combustibles;
- b) La fourniture d'équipements, d'installations, de matières, de matières brutes, de produits fissiles spéciaux et de combustibles;
- c) La cession de droits afférents aux brevets industriels;
- d) Le libre accès aux équipements et aux installations et la faculté de les utiliser;
- e) L'assistance et les services techniques.

2. La coopération envisagée dans le présent Article se réalisera dans des conditions qui seront déterminées d'un commun accord et conformément aux lois, règlements et conditions d'autorisation en vigueur au Canada et en Suède respectivement.